

Paris, le 15 novembre 2011

« France portrait social » - Édition 2011

Sommaire du dossier de presse

- [Fiche 1](#) : Portrait de la population
- [Fiche 2](#) : Salaires et niveaux de vie
- [Fiche 3](#) : Conditions de vie
- [Fiche 4](#) : L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années
- [Fiche 5](#) : Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner
- [Fiche 6](#) : Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la tailles des fratries
- **Sommaire détaillé de l'ouvrage**

Fiche 1 : Portrait de la population

Trois aspects du portrait de la population :

1. Démographie
2. Immigration
3. Éducation

1. Pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ?

- **Entre 1981 et 2011, la population française est passée de 55 à 65 millions d'habitants**

En l'espace d'une génération, la population française est passée de 55 millions d'habitants en 1981 à 65 millions au 1^{er} janvier 2011. En trente ans, la croissance démographique a été beaucoup plus forte en France (+ 10 millions d'habitants) qu'en Allemagne (+ 3 millions), en Italie (+ 4 millions) ou au Royaume-Uni (+ 6 millions). La population française est maintenant supérieure aux populations de l'Italie ou du Royaume-Uni, alors que c'était l'inverse il y a trente ans.

- **La fécondité n'est pas le moteur de la croissance démographique française**

La fécondité, plus élevée en France, explique largement les écarts avec l'Allemagne et l'Italie. Mais elle ne peut cependant être considérée comme le moteur de la croissance démographique de la France. De fait, en 2011, la population française est inférieure de 1,3 million à ce qu'elle aurait été si les comportements de fécondité s'étaient maintenus sur trente ans. Le taux de fécondité reste inférieur au seuil de renouvellement des générations, en particulier parce que les femmes ont des enfants de plus en plus tard, ce qui diminue transitoirement le nombre de naissances.

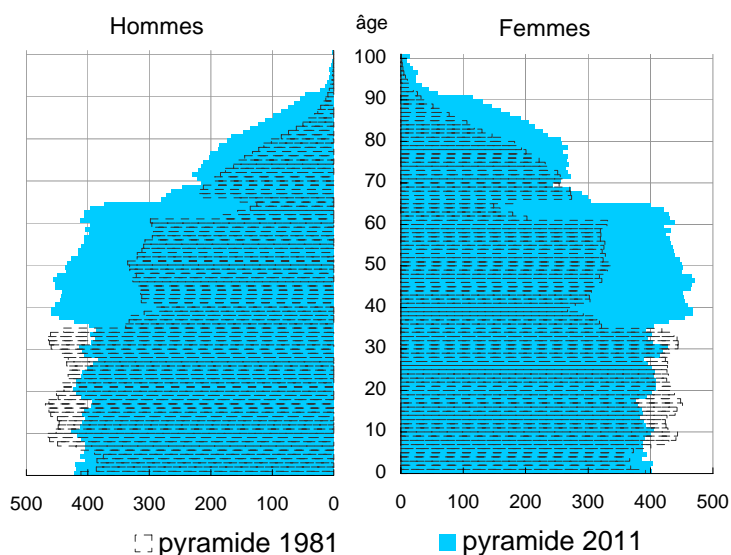
- **Espérance de vie, migration et héritage du passé : les 3 principaux facteurs de croissance de la population**

La hausse de l'espérance de vie (+ 7 ans) s'est traduite par 3,1 millions de personnes supplémentaires en trente ans.

Les migrations (différence entre les entrées et les sorties du territoire) sont également à l'origine d'une croissance démographique de 3 millions de personnes. Les migrations accroissent directement mais aussi de façon indirecte la population car elles augmentent à terme le nombre de naissances, et ce même à taux de fécondité inchangés.

Enfin, un surcroît de 5 millions de personnes s'explique par l'histoire de la population française avant 1981. La population des 60 ans et plus était relativement faible en 1981 (générations creuses de la première guerre mondiale), contrairement à celle plus nombreuse des moins de 30 ans (générations du *baby-boom*). Ces générations du *baby-boom* ont eu depuis des enfants. De ce fait, en trente ans, la France a connu 2 millions de décès de moins et, à fécondité équivalente, 1 million de naissances de plus que le Royaume-Uni, et donc une croissance démographique transitoirement plus forte.

Pyramides des âges aux 1er janvier 1981 et 2011 en France



Champ : France.

Source : Insee, calculs des auteurs.

2. Les immigrés, les descendants d'immigrés et leurs enfants

- **8,4 % d'immigrés et 11 % de descendants direct d'immigrés**

En 2008, 8,4 % des personnes vivant en France sont immigrées, soit 5,3 millions. Deux immigrés sur dix vivent en France depuis quarante ans au moins et trois sur dix sont arrivés il y a moins de dix ans. Par ailleurs, 11 % des personnes nées et vivant en France métropolitaine ont au moins un parent immigré, soit environ 6,5 millions de descendants directs d'immigrés. La moitié ont entre 18 et 50 ans, et parmi eux, la moitié ont un seul parent immigré.

- **En 2010, comme au début des années 1980, 16 % des nouveau-nés ont une mère immigrée**

La diversité des origines de la population se retrouve chaque année dans les naissances, de manière d'autant plus marquée que les deux parents ont souvent une histoire différente. Sur deux générations et en combinant les histoires des deux parents, les histoires familiales des enfants nés entre 2006 et 2008 sont variées. Six enfants sur dix ont deux parents ni immigrés ni descendants d'immigrés, un enfant sur dix a deux parents immigrés, et trois enfants sur dix ont des profils plus « mixtes ». Cette diversité apparaît encore plus nettement quand on tient compte des pays d'origine des parents ou grands-parents.

3. Diplômes et insertion professionnelle

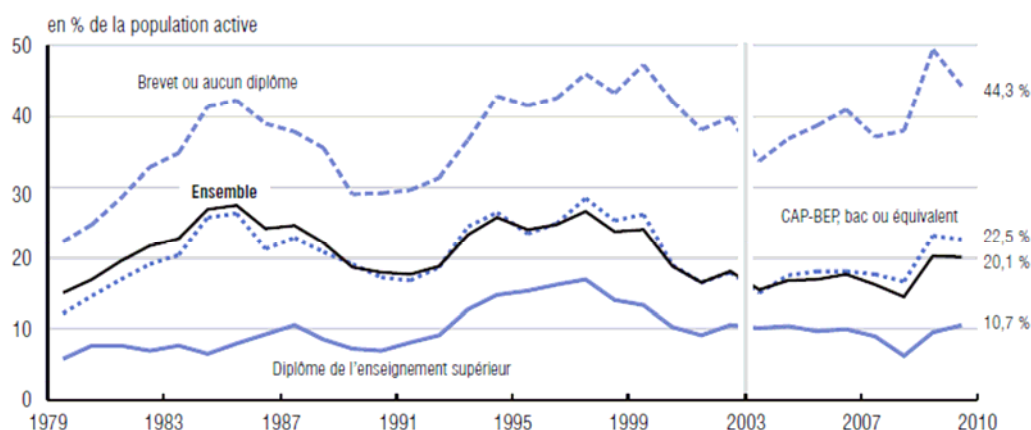
- **Niveau de formation et choix de spécialité : 2 facteurs essentiels d'insertion des jeunes**

Les conditions d'accès à l'emploi des jeunes qui entrent sur le marché du travail varient beaucoup selon le niveau de diplôme. Les plus désavantagés sont ceux qui sortent du système éducatif sans être diplômés de l'enseignement secondaire. Le choix de la spécialité de formation a aussi une influence sur l'accès à l'emploi et la qualité de l'insertion professionnelle. Certains jeunes sont mieux préparés que d'autres à cette entrée dans le monde professionnel. Les apprentis, dont la formation alterne avec une expérience professionnelle validée par un contrat de travail, en apportent l'exemple.

- **Des débuts de carrières sensibles à la conjoncture économique**

Les débuts de carrière sont sensibles à la conjoncture économique, les jeunes ayant été particulièrement touchés par la crise de 2008-2009. Le diplôme a cependant rempli son rôle protecteur vis-à-vis du chômage. En 2010, parmi les jeunes actifs sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans, 11 % des diplômés du supérieur sont au chômage, contre 23 % des diplômés du secondaire et 44 % des non diplômés ou diplômés uniquement du brevet des collèges.

1. Taux de chômage un à quatre ans après la fin des études initiales, selon le niveau de diplôme



Champ : France métropolitaine, population des ménages, jeunes actifs ayant quitté la formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003. Suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a un changement de série à partir de 2003. Les taux de chômage présentés dans ce graphique correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007.

Lecture : au sens du BIT, en 2010, 20,1 % des jeunes actifs ayant quitté les études initiales depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Source : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

Fiche 2 : Salaires et niveaux de vie

Trois angles d'étude des revenus :

- Les disparités salariales
- Les inégalités de niveau de vie
- La réduction des inégalités de niveau de vie opérée par les prélèvements et prestations (la redistribution)

1. Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année

- En 2009, Le revenu salarial moyen des salariés est de 19 300 euros

L'ensemble des salaires perçus par une personne au cours d'une année constitue son revenu salarial. Le revenu salarial permet d'avoir une vision plus large des disparités salariales que le seul salaire horaire, puisqu'il dépend non seulement de ce dernier, mais aussi de la durée d'emploi sur l'année. Le revenu salarial moyen des salariés (au sens des personnes qui ont touché au moins un salaire dans l'année) est de 19 300 euros en 2009.

- 84 % des écarts de revenu salarial s'expliquent par des différences de durée d'emploi

Les écarts de revenu salarial d'un salarié à l'autre sont élevés : en 2009, parmi les personnes qui ont touché au moins un salaire dans l'année, le quart des personnes aux revenus salariaux les plus hauts perçoivent dix fois plus que le quart de celles qui ont les revenus salariaux les plus faibles. Les différences de durée d'emploi sur l'année expliquent 84 % de ces écarts. Le reste provient des différences de salaire horaire.

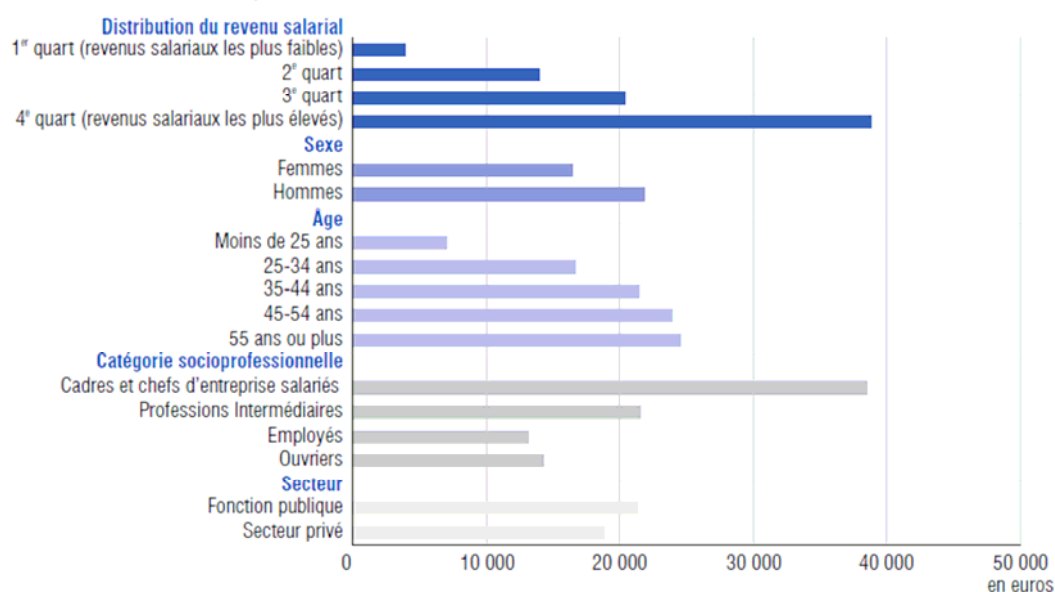
- Les inégalités de revenu salarial diminuent légèrement entre 1995 et 2009

Sur la période 1995-2009, le revenu salarial moyen a progressé de 0,8% en moyenne par an en euros constants. Globalement, les inégalités de revenu salarial ont légèrement diminué, en raison d'une augmentation des durées d'emploi pour les « bas revenus salariaux ». Les inégalités de salaire horaire ont fluctué avec la conjoncture mais restent tendanciellement stables sur la période 1995-2009. Cependant, tout en haut de l'échelle, la part détenue par les 1 % de revenus salariaux les plus élevés a augmenté, passant de 6,1% en 1995 à 6,6% en 2009.

- Les femmes ont un revenu salarial inférieur de 25 % en moyenne à celui des hommes

Les femmes ont un revenu salarial inférieur de 25 % en moyenne à celui des hommes, principalement en raison d'un salaire horaire plus bas (de 19 % en moyenne), mais aussi en raison de durées d'emploi dans l'année plus faibles (de 8 % en moyenne), du fait de l'importance du temps partiel féminin.

1. Revenu salarial moyen en 2009



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés des particuliers-employeurs.

Lecture : le quart des personnes aux revenus salariaux les plus faibles perçoit en moyenne un peu moins de 4 000 euros par an, contre près de 39 000 euros en moyenne pour le quart des personnes aux revenus salariaux les plus élevés.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'Etat, exploitation au 1/12.

- **Les moins de 25 ans ont en moyenne un revenu salarial faible, de l'ordre de 7 000 euros par an**

Les moins de 25 ans ont un revenu salarial en moyenne faible (de l'ordre de 7 000 euros par an) : ils cumulent une durée d'emploi moyenne dans l'année inférieure de 43 % à celle de l'ensemble de la population (en raison notamment des effets « entrée sur le marché du travail », certains jeunes prenant un premier emploi en cours d'année) et un salaire horaire moyen inférieur de 36 % à celui de l'ensemble des salariés.

- **Le rôle de la dispersion des salaires horaires dans les inégalités de revenu salarial augmente avec l'âge**

Les jeunes et les seniors (salariés âgés de 55 ans ou plus) ont des revenus salariaux plus dispersés que les salariés d'âges intermédiaires. Le rôle de la dispersion des salaires horaires dans les inégalités de revenu salarial augmente avec l'âge : les écarts de salaire horaire expliquent 4 % des écarts de revenu salarial pour les salariés de moins de 25 ans, 13 % pour les 25-34 ans, 22 % pour les 35-44 ans et 29 % chez les 45-54 ans. Pour les plus de 55 ans, cette part redescend à 23 % : les disparités de salaire horaire sont pourtant plus fortes que pour les salariés moins âgés mais les disparités de durée d'emploi augmentent encore plus en raison de l'effet « sortie du marché du travail » (départs en retraite en cours d'année).

- **20% des salariés complètent leurs revenus salariaux (allocations chômage, pensions de retraites, revenus d'indépendants)**

La faiblesse de certains revenus salariaux tient à des raisons diverses : entrée ou sortie en cours d'année du marché du travail (fin d'études, départ en retraite), cumul d'une activité salariée et d'une activité d'indépendant, perte d'emploi, etc. Pour 20 % des « salariés », c'est-à-dire des personnes ayant touché au moins un salaire dans l'année, les revenus salariaux sont « complétés » par d'autres revenus liés à une activité présente ou passée, comme des allocations chômage, des pensions de retraite ou des revenus d'indépendant.

- **Parmi les faibles revenus « complétés », ceux des femmes, des jeunes et des employés demeurent surreprésentés**

Ainsi, une fois que l'on intègre leurs pensions de retraite, les salariés âgés de 55 ans ou plus ont en moyenne un revenu individuel proche de celui des salariés âgés de 45 à 54 ans. Dans l'ensemble, ces autres revenus « complètent » davantage les faibles revenus salariaux que les plus élevés, sans pour autant modifier la hiérarchie globale ; parmi les faibles revenus « complétés », ceux des femmes, des jeunes et des employés demeurent surreprésentés.

2. Les inégalités de niveau de vie sont plus fortes parmi les chômeurs

- **En France métropolitaine en 2009, le niveau de vie médian est de 1 590 euros par mois**

Le niveau de vie d'une personne dépend de ses revenus personnels (revenus d'activité, indemnités chômage, retraite, etc.), mais aussi des ressources du ménage dans lequel elle vit (les revenus des autres personnes du ménage, les revenus du patrimoine ou les prestations sociales). En France métropolitaine en 2009, le niveau de vie médian est de 1 590 euros par mois.

- **Deux personnes en emploi sur dix font parties des 30 % des personnes les plus modestes**

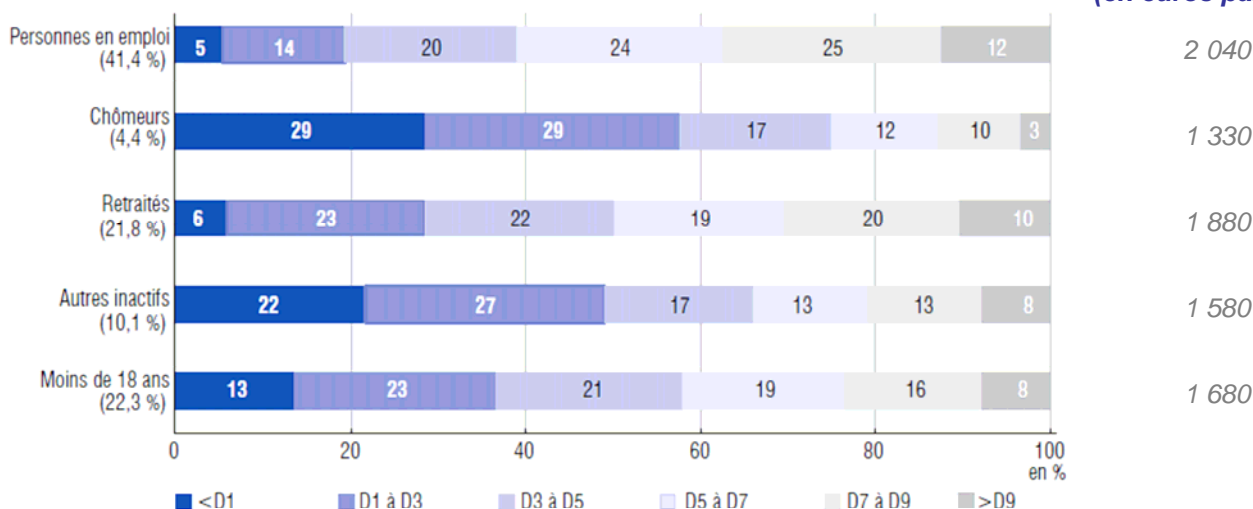
En moyenne, les personnes en emploi ont des revenus personnels supérieurs à ceux des autres statuts d'activité, et qui représentent plus de la moitié des ressources totales de leur ménage. Pour cette raison, mais aussi parce qu'elles ont plus souvent un conjoint en emploi, leur niveau de vie est en moyenne plus élevé que celui des personnes dans une autre situation d'activité. Deux personnes en emploi sur dix font malgré tout partie des 30 % de personnes aux niveaux de vie les plus modestes. C'est le cas de six chômeurs sur dix et de trois retraités sur dix. Les retraités ont en moyenne des revenus personnels plus faibles, mais des revenus du patrimoine plus élevés.

- **Les inégalités de niveau de vie sont globalement stables entre 1996 et 2009 ; celles parmi les chômeurs ont augmenté**

Entre 1996 et 2009, les inégalités de niveau de vie dans l'ensemble de la population sont globalement stables. Néanmoins, en haut de l'échelle, la part des niveaux de vie détenue par les plus aisés augmente. C'est notamment le cas au sein des personnes en emploi. Les inégalités de niveau de vie sont plus élevées parmi les chômeurs et elles ont eu tendance à augmenter légèrement depuis 2002.

**Niveau de vie
Moyen en 2009
(en euros par mois)**

3. Répartition des personnes par statut d'activité selon la tranche de niveau de vie en 2009



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : si l'on ordonne l'ensemble des personnes selon leur niveau de vie, les déciles (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix groupes d'effectifs égaux. En 2009, 5 % des personnes en emploi sont parmi les 10 % de personnes les plus modestes (celles qui ont un niveau de vie inférieur à D1) contre près de 30 % des chômeurs.

Note : les chiffres entre parenthèses indiquent la part de chaque sous-population dans la population totale.

3. La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis vingt ans

• Les prestations sociales et les prélèvements réduisent les inégalités de revenus

Les prestations sociales et les prélèvements réduisent les inégalités de revenus dans la population. En 2010, cette redistribution monétaire divise par deux le rapport entre les revenus des 20 % de personnes les plus aisées et des 20 % les plus modestes.

• Les prestations sociales contribuent pour les deux tiers à la réduction des écarts de niveau de vie

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous autant à cette réduction des inégalités de niveau de vie. Les prestations sociales contribuent pour les deux tiers à la réduction des écarts de niveau de vie (prestations familiales 26 %, minima sociaux 17 %, allocations logement 19 %) ; les prélèvements pour un tiers, en très grande partie via l'impôt sur le revenu (22 %, hors prime pour l'emploi).

• Le système socio-fiscal a connu des changements importants dans les vingt dernières années

Le système socio-fiscal a connu des changements importants dans les vingt dernières années : création de la CSG, de la prime pour l'emploi, du RSA, réformes de l'impôt sur le revenu, des allocations logement, des aides à la garde, etc. Pour isoler les effets propres de ces changements, les législations socio-fiscales de 1990 et de 2010 sont appliquées successivement à une même distribution de revenus (la plus récente).

• Un pouvoir redistributif global peu modifié, mais qui passe par des transferts différents

Globalement, le pouvoir redistributif du système socio-fiscal a été peu modifié sur la période. Mais les canaux par lesquels passe cette redistribution ont changé : la réduction des inégalités passe plus qu'avant par les prélèvements sociaux et moins qu'avant par les deux canaux traditionnels de la redistribution, les prestations et l'impôt sur le revenu.

• L'impôt sur le revenu est devenu moins progressif

L'impôt sur le revenu est un prélèvement progressif : il représente une part plus importante du revenu des personnes aisées que de celui des personnes plus modestes. Cependant, l'impôt sur le revenu est en 2010 à la fois moins progressif et d'un montant plus faible (relativement aux revenus) qu'en 1990 : il réduit donc moins les inégalités de revenus. La baisse du poids de l'impôt pour les 20 % des

personnes les plus aisées représente 5 % de leur revenu. À l'inverse, l'exonération partielle ou totale de taxe d'habitation pour les ménages les plus modestes introduite en 2001 a accru la progressivité de cet impôt.

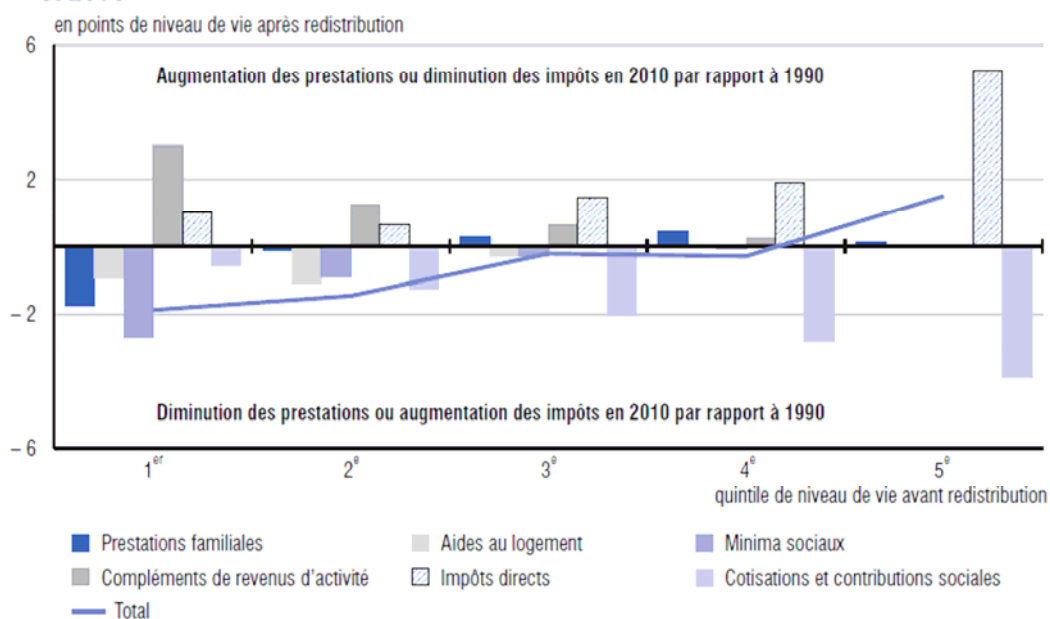
- **Les prestations sociales se sont affaiblies mais demeurent le premier vecteur de redistribution**

Les prestations sociales ont été le plus souvent revalorisées selon l'inflation, et ont donc évolué moins vite que les revenus moyens de la population. Cette érosion relative de leurs montants, qui affecte leur capacité à réduire les inégalités, l'a emporté sur certaines réformes qui ont joué dans l'autre sens (création du RSA, réformes de l'allocation de rentrée scolaire).

- **La création des contributions sociales (CSG et CRDS) renforce en revanche la progressivité des prélèvements sociaux**

Par rapport aux cotisations auxquelles elles se sont substituées, la CSG et la CRDS (créées au début des années 1990) ont une assiette d'imposition plus large, intégrant les revenus du patrimoine en plus des revenus du travail ; elles ont également des mécanismes d'exonération et des taux réduits pour les ménages disposant de faibles ressources. La CSG et la CRDS, ainsi que les autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine, ont accru la progressivité des prélèvements sociaux : au total, la hausse des cotisations et contributions sociales entre les législations de 1990 et de 2010 représente une perte de 4 % du niveau de vie des 20 % de personnes les plus aisées, contre une perte de moins de 1 % pour les 20 % de personnes les plus modestes.

6. Évolution de la part des différents transferts dans le niveau de vie entre les législations 1990 et 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 20 % des personnes les plus aisées (le 5^e quintile de niveau de vie), les cotisations et contributions sociales ont augmenté entre 1990 et 2010 et entraîné une baisse de 4 points de leur niveau de vie. Cette baisse est plus que compensée (à hauteur de 5 points de niveau de vie) par la baisse des impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation). Les évolutions des prestations familiales, des compléments de revenus d'activité (RSA « activité » et PPE) ainsi que des aides au logement ont eu une influence négligeable sur le niveau de vie des personnes du dernier quintile. Au total, sous la législation 2010, la contribution des prestations nettes des prélèvements des 20 % des personnes les plus aisées est supérieure de 2 points de niveau de vie à celle de la législation de 1990.

Note : les bourses du secondaire et les aides pour la prise en charge de la dépendance ne sont pas prises en compte.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Fiche 3 : Conditions de vie

Trois dimensions de la qualité de vie:

1. La satisfaction dans la vie
2. Les relations avec les proches
3. Vivre en établissement (pour personnes âgées, pour personnes handicapées ou en établissement psychiatrique) plutôt qu'à domicile

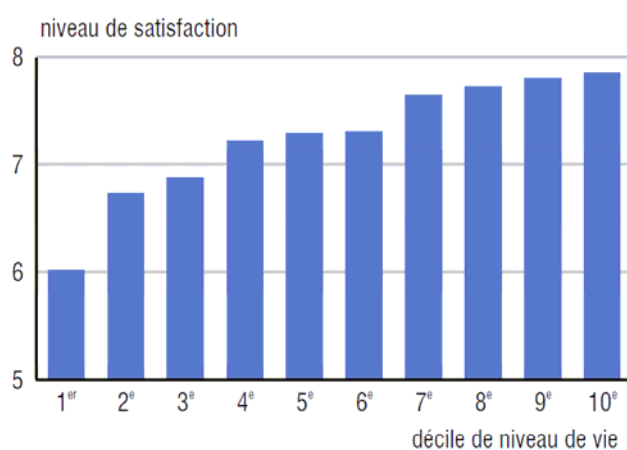
1. Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne

En France en 2010, quand on demande aux personnes d'indiquer, sur une échelle de 0 à 10, leur niveau de satisfaction dans la vie, elles répondent en moyenne 7,3.

- **Un écart limité de satisfaction dans la vie selon les conditions de ressources des personnes**

La satisfaction dans la vie s'accroît avec le revenu, mais plus il est élevé, plus le gain de satisfaction est faible, et d'autres dimensions que le revenu interviennent. La satisfaction passe de 6,0 en moyenne pour les 10 % de personnes les plus modestes (1^{er} décile de niveau de vie) à 7,8 en moyenne pour les 10 % les plus aisées (dernier décile). Après une nette hausse entre le 1^{er} et le 2^e décile, la satisfaction moyenne croît moins vite à partir du 7^e décile. L'écart de satisfaction est donc de 1,8 point : l'enquête montre qu'au-delà du niveau de vie, d'autres facteurs jouent un rôle important en matière de satisfaction dans la vie.

Satisfaction moyenne dans la vie selon le niveau de vie



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

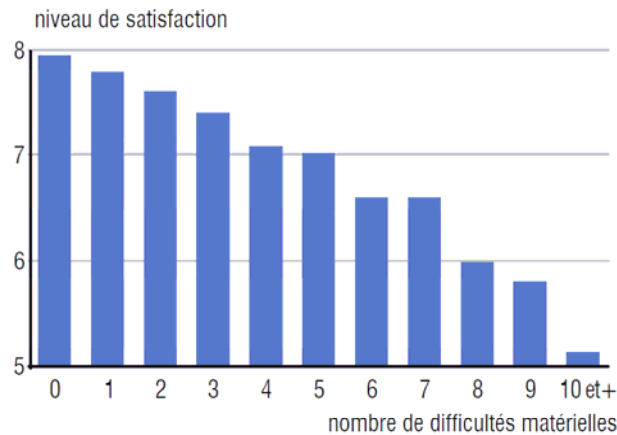
Lecture : à la question « sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (très satisfait), indiquez votre satisfaction concernant la vie que vous menez actuellement », les 10 % des personnes interrogées aux niveaux de vie les plus bas (1^{er} décile) déclarent, en moyenne, un niveau de satisfaction de 6.

Source : Insee, enquête SRCV 2010.

- **Au-delà des revenus, un écart plus important selon les conditions de vie matérielles**

Les conditions de vie matérielles des personnes jouent un rôle particulièrement important. Pour les mesurer, l'Insee suit annuellement 27 difficultés matérielles qui sont regroupées en quatre sous-dimensions : les contraintes budgétaires (par exemple ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes sans découvert bancaire), les retards de paiement (par exemple l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité), les restrictions de consommation (par exemple ne pas avoir les moyens financiers de se procurer un certain nombre de consommations élémentaires), et enfin les difficultés de logement (par exemple ne pas disposer du confort élémentaire ou d'un espace suffisant).

Satisfaction moyenne dans la vie selon les difficultés matérielles



Note : L'Insee suit annuellement 27 indicateurs élémentaires de difficultés matérielles dans l'existence qui peuvent être regroupés en quatre sous-dimensions : les contraintes budgétaires (par exemple ne pas pouvoir faire face aux dépenses courantes sans découvert bancaire), les retards de paiement (par exemple l'impossibilité de payer à temps les factures d'électricité), les restrictions de consommation (par exemple ne pas avoir les moyens financiers de se procurer un certain nombre de consommations élémentaires), et enfin les difficultés de logement (par exemple ne pas disposer du confort élémentaire ou d'un espace suffisant)

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en ménages ordinaires.

Source : Insee, enquête SRCV 2010.

L'écart de satisfaction entre les personnes qui cumulent au moins 10 de ces difficultés matérielles, soit 7 % des ménages, et les personnes qui n'en déclarent aucune, soit 21 % des ménages, est de 2,8 points. Le niveau de satisfaction passe de 5,1 pour les personnes cumulant au moins 10 difficultés à 7,9 pour celles n'en déclarant aucune.

À caractéristiques sociodémographiques données, les difficultés matérielles sont celles qui pèsent le plus sur la satisfaction dans la vie.

Parmi les autres facteurs mesurés, les difficultés de santé, par exemple les problèmes de santé chroniques ou le renoncement aux soins, viennent en second.

- **Le chômage et des conditions de travail difficiles, facteurs de dégradation du bien-être**

Les personnes au chômage déclarent en moyenne un niveau de satisfaction de 6,1 contre 7,5 pour les personnes en emploi. L'effet dépressif du chômage sur la satisfaction dans la vie est fort, et ce, indépendamment de la perte de revenu associée.

Pour les personnes en emploi, l'effet de conditions de travail difficiles sur la satisfaction est du même ordre de grandeur : les personnes qui se sentent sur-qualifiées par rapport à leur emploi et celles qui éprouvent des difficultés à concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale sont nettement moins satisfaites de leur vie que les autres.

2. Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille

Le réseau familial et amical est une des composantes de la qualité de vie. On s'intéresse ici aux rencontres et contacts (téléphone, mél, etc.) des personnes de 16 ans ou plus avec leur amis ou les membres de leur famille qui n'habitent pas avec eux.

- **Une personne sur deux voit un membre de sa famille chaque semaine**

51 % des personnes voient au moins une fois par semaine leur famille et 47 % leurs amis. 14 % d'entre elles voient même quotidiennement leur famille, 12 % leurs amis. Les personnes qui voient le plus leur famille sont aussi celles qui voient le plus leurs amis. La fréquence des rencontres dépend notamment de l'étendue du réseau familial (liée à l'âge) ou de la proximité géographique de la famille ou des amis.

- **Les personnes de moins de 30 ans voient plus leurs amis que leur famille**

Les personnes au-delà de 60 ans rencontrent et communiquent plus avec leur famille que les moins de 30 ans. Alors que les trois quarts des moins de 30 ans rencontrent leurs amis au moins une fois par semaine, ils ne sont que la moitié à rencontrer leur famille à la même fréquence.

- **Les parisiens rencontrent moins souvent leur famille**

Les personnes vivant dans l'agglomération parisienne voient un peu moins souvent leurs amis et encore moins leur famille que les personnes vivant sur le reste du territoire. Par ailleurs, parmi les personnes en emploi, les cadres ne sont que 32 % à voir au moins une fois par semaine leur famille, contre 71 % des agriculteurs. L'éloignement géographique de la famille joue sans doute un rôle important.

- **Plus les personnes voient leurs proches, plus elles communiquent aussi à distance avec eux**

Globalement, plus les personnes voient leurs proches, plus elles communiquent aussi à distance avec eux. Mais il semble également que les cadres et les professions intermédiaires, ou les personnes vivant dans les grandes agglomérations, compensent les rencontres plus rares par des contacts à distance. Ainsi, 54 % des personnes vivant en agglomération parisienne ont des contacts à distance avec leurs amis au moins une fois par semaine contre seulement 38 % des personnes vivant en milieu rural.

3. Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial

- **En 2009, 600 000 personnes sont hébergées en établissements psychiatriques, en établissements pour adultes handicapés ou pour personnes âgées ou dépendantes.**

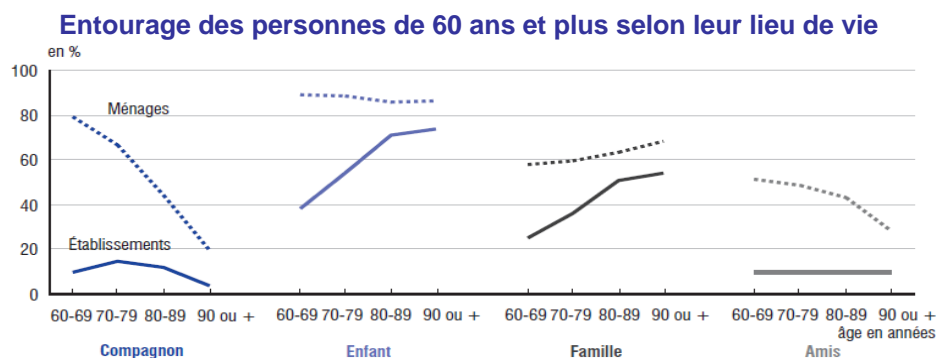
En 2009, 90 000 personnes vivent en établissements pour adultes handicapés et 33 000 en établissements psychiatriques. Parmi les 20 à 59 ans, cette situation concerne une personne sur 300. Par ailleurs, 497 000 personnes vivent dans les établissements pour personnes âgées ou dépendantes : une personne sur 160 de 60 à 64 ans, une sur quarante de 75 à 79 ans, une sur quatre à partir de 90 ans.

- **Les personnes en institution, en plus mauvaise santé, déclarent notamment plus de problèmes cognitifs**

Les personnes vivant en institution sont de manière attendue en plus mauvaise santé que celles du même âge vivant chez elles. Elles déclarent en particulier plus souvent avoir des problèmes cognitifs, c'est-à-dire des troubles comportementaux ou psychiques : parmi les 40-59 ans, deux tiers des personnes en établissements psychiatriques en déclarent, mais c'est aussi le cas de 80% des personnes en établissements pour adultes handicapés. En comparaison, aux mêmes âges, c'est le cas de moins de 5 % des personnes vivant à domicile.

- **Entre 60 et 80 ans, chez les hommes notamment, l'isolement semble autant jouer sur le fait de vivre en institution que l'état de santé**

Mais l'état de santé n'est pas le seul facteur qui distingue les personnes en institution : celles-ci semblent socialement et familialement plus isolées. Parmi les personnes de 40 à 60 ans, 56 % des personnes en établissements pour adultes handicapés ont un parent vivant, contre 75 % de celles vivant à domicile. Le contraste est aussi très net après 60 ans. Par exemple, seules 10 % des personnes sexagénaires en institution ont un compagnon, contre 79 % des personnes du même âge vivant à domicile.



Champ : France, personnes de 60 ans ou plus.

Lecture : 10% des personnes âgées de 60 à 69 ans et hébergées en établissements pour personnes âgées déclarent avoir un compagnon. 40% des personnes du même âge ont un enfant. 22% reçoivent des visites hebdomadaires de leur famille, et 10% de leurs amis.

Source : Insee, enquête Handicap-Santé 2008-2009.

Fiche 4 :
L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années

Jeanne-Marie Daussin, Saskia Keskaik, Thierry Rocher

Depuis une dizaine d'années, le pourcentage d'élèves en difficulté face à l'écrit a augmenté, près d'un élève sur cinq est aujourd'hui concerné en début de 6^e. Le niveau de compréhension de l'écrit des élèves « moyens » n'a pas évolué mais les difficultés des élèves les plus faibles s'aggravent : alors que la maîtrise des mécanismes de base de la lecture reste stable, les compétences langagières (orthographe, vocabulaire, syntaxe) sont en baisse.

En moyenne, les filles ont de meilleures performances que les garçons dans le domaine de la compréhension de l'écrit et cet écart s'accroît dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

En France, le milieu socio-culturel explique aujourd'hui une plus grande part de l'augmentation des difficultés de certains élèves qu'en moyenne dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

C'est dans les collèges en zones d'éducation prioritaire que l'augmentation des difficultés est la plus marquée : près d'un tiers de ces collégiens éprouvent des difficultés face à l'écrit, contre un quart il y a dix ans.

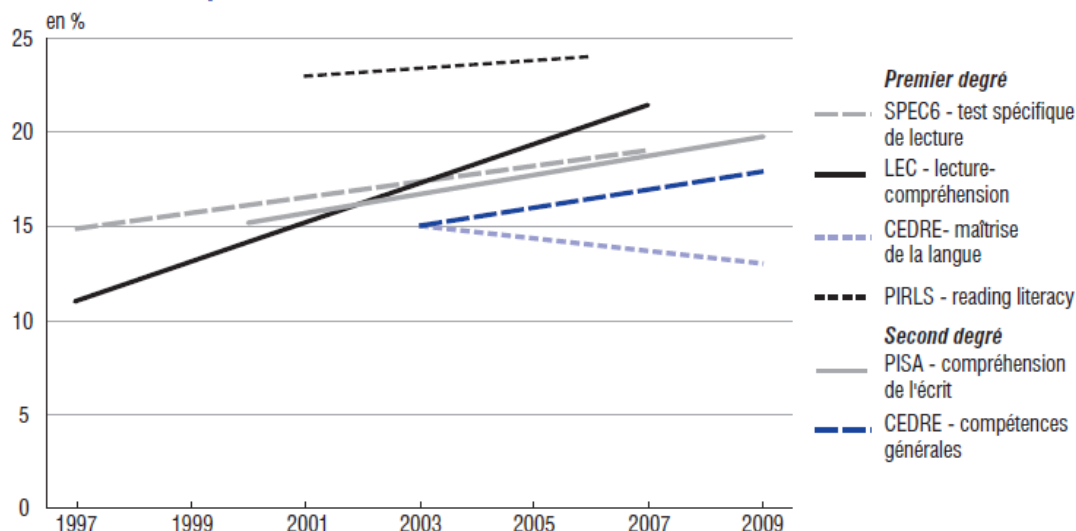
Cet article présente une synthèse des résultats publiés de six évaluations relatives à la compréhension de l'écrit : deux évaluations issues du dispositif CEDRE (MDL : maîtrise de la langue en CM2, CG : compétences générales en 3^e) ; deux comparaisons dites « historiques », à dix et vingt ans d'intervalle en fin de primaire (LEC, « lire, écrire, compter ») et en début de 6^e (SPEC6, « difficultés spécifiques de lecture à l'entrée en 6^e ») ; et enfin deux évaluations internationales, PISA et PIRLS.

• **La part des élèves en difficulté face à l'écrit a augmenté depuis une dizaine d'années**

Les résultats montrent une stabilité concernant les élèves « moyens » : leur niveau n'a pas changé depuis une dizaine d'années, que ce soit à l'école ou au collège. Cependant, depuis une dizaine d'années, la proportion d'élèves en difficulté face à l'écrit a augmenté, et ce phénomène concerne aujourd'hui près d'un élève sur cinq.

La maîtrise des mécanismes de base de la lecture est stable, mais les compétences langagières (orthographe, vocabulaire, syntaxe) sont en baisse, ce qui explique l'aggravation des difficultés de compréhension des textes écrits des élèves les plus faibles.

1. Évolution de la part des élèves en difficulté



Champ : voir figure encadré 2 selon les évaluations.

Lecture : selon l'évaluation PISA, en 2000, environ 15 % des élèves de 15 ans se situaient dans les groupes de performances inférieurs au niveau 2.

Note : courbes en trait plein = évolutions significatives au seuil de 1 % ; courbes en pointillés longs = évolutions significatives au seuil de 5 % ; courbes en pointillés courts = évolutions non significatives au seuil de 10 %. « Élèves en difficultés » = SPEC6 : élèves de début de 6^e en difficulté de lecture ; LEC : élèves de CM2 dans les faibles niveaux (référence : 1^{er} décile en 1987) ; CEDRE MDL : élèves de fin de CM2 dans les groupes inférieurs au niveau 2 ; PIRLS : élèves de CM1 sous l'« Intermediate Benchmark » ; PISA : élèves de 15 ans dans les groupes inférieurs au niveau 2 ; CEDRE CG = élèves de fin de 3^e générale dans les groupes inférieurs au niveau 2.

Source : Depp.

- **Les filles creusent l'écart en compréhension de l'écrit**

Les filles ont de meilleurs résultats que les garçons en lecture et en compréhension de l'écrit, et cela dès l'enseignement primaire. Ce constat national s'élargit au niveau international. En outre, depuis 2000, l'écart entre filles et garçons de 15 ans se creuse dans la majorité des pays de l'OCDE. En France, l'écart de niveau représente l'équivalent d'une année d'enseignement.

- **En France, les compétences des élèves sont plus liées qu'en moyenne dans l'OCDE au milieu social**

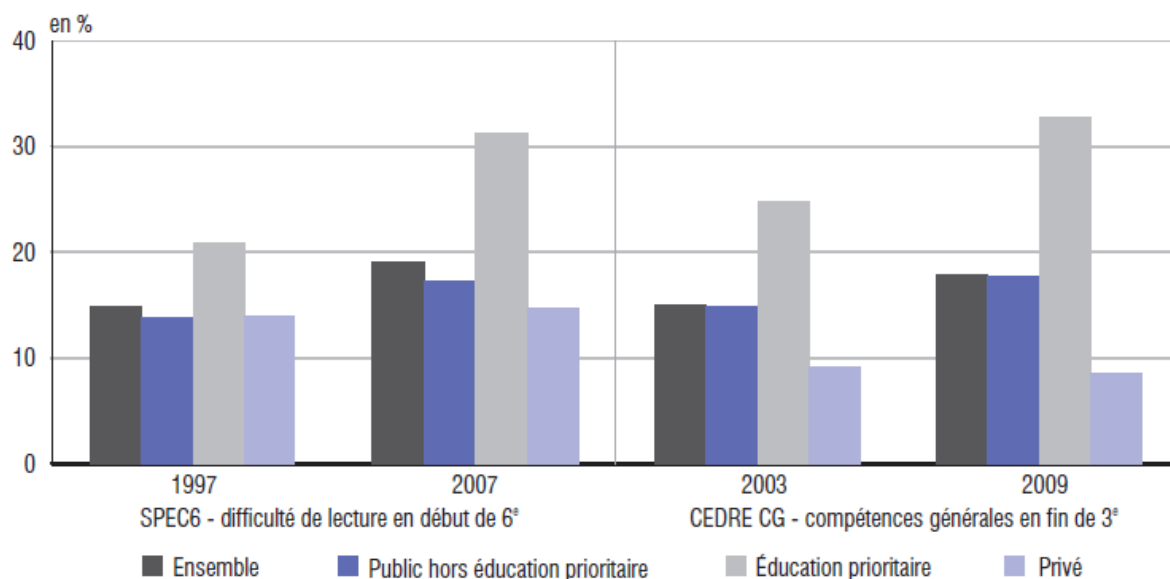
En France, le lien entre la performance des élèves et leur milieu socio-culturel se renforce depuis une dizaine d'années, traduisant un accroissement des disparités sociales. Selon les résultats de l'enquête PISA, l'écart de scores moyens entre les élèves socialement défavorisés et les élèves socialement favorisés augmente en France entre 2000 et 2009 et se situe désormais significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE, qui est stable.

- **Les écarts de performance concernent particulièrement les collèges en zones d'éducation prioritaire**

L'augmentation du pourcentage d'élèves en difficulté face à l'écrit touche particulièrement les collèges en zones d'éducation prioritaire (ZEP). À l'entrée en 6^e, le pourcentage d'élèves en difficulté de lecture dans le secteur de l'éducation prioritaire est passé de 20,9 % en 1997 à 31,3 % en 2007. En fin de collège, dans les collèges de ZEP, la proportion d'élèves dans les niveaux de performances les plus faibles (inférieurs au niveau 2) est passée de 24,9 % en 2003 à 32,6 % en 2009.

Toutefois, ces résultats ne permettent pas d'évaluer la politique des ZEP car on ne sait pas quelle aurait été l'évolution des compétences des élèves dans ces zones sans sa mise en place. De plus, les élèves de ZEP d'aujourd'hui ne sont peut-être pas tout à fait comparables à ceux d'hier, même si l'origine sociale des élèves de ces collèges semble plutôt stable.

6. Évolution des difficultés selon le secteur et les zones d'éducation



Champ : voir figure encadré 2 selon les évaluations.

Lecture : le pourcentage d'élèves de début de 6^e en ZEP en difficulté de lecture passe de 20,9 % à 31,3 % entre 1997 et 2007.

Note : évolutions significatives au seuil de 5 % pour l'ensemble, 1 % pour l'éducation prioritaire, 10 % pour le public hors éducation prioritaire pour CEDRE CG seulement ; non significatives pour le public hors ZEP pour SPEC6 ou le privé.

Source : Depp, SPEC6 « Test spécifique des difficultés de lecture en début de 6^e » 1997-2007, CEDRE CG « Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons - Compétences générales » 2003-2009.

Fiche 5 : Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner

Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier*

Fin 2010, 24 % des emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans, soit 665 000 emplois, bénéficient d'une aide de l'État. Cette part s'élevait à 11 % en 1980, 20 % en 1990, 30 % en 2000. En outre, 274 000 jeunes peu qualifiés sont accompagnés, fin 2010, par les missions locales dans leur recherche d'emploi. Les évaluations de ces mesures montrent généralement qu'elles améliorent l'avenir de ces jeunes sur le marché du travail quand elles allient emploi et formation et qu'elles permettent d'acquérir une réelle expérience.

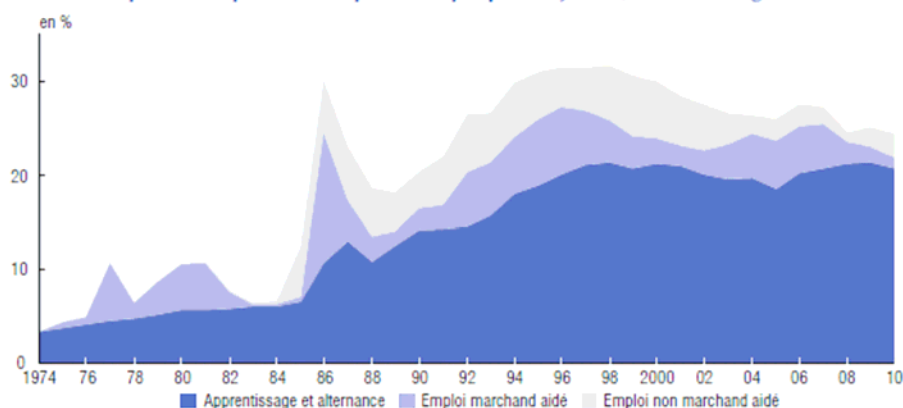
1. Deux voies pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi : réduire le coût du travail ou accroître leur qualification

Depuis plus de trente ans, le taux de chômage des jeunes est supérieur à 15 %. Face à ce constat, des mesures de politique de l'emploi se sont succédé pour favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi. Elles empruntent essentiellement deux voies : réduire le coût du travail des jeunes ou accroître leur qualification. Les dispositifs comportant un fort contenu en formation ont pris une importance croissante depuis le courant des années 1990. En complément de ces dispositifs, l'accompagnement individualisé dans la recherche d'emploi est également monté en puissance depuis les années 1990.

• Fin des années 1970 : l'émergence de la question de l'insertion des jeunes

L'essor des mesures pour l'emploi des jeunes remonte à la deuxième moitié des années 1970. En 1975, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est de 7,1 % contre 3,5 % pour l'ensemble de la population active. Les « Pactes nationaux pour l'emploi des jeunes » (1977-1981) déclinent d'une part des mesures de baisse du coût relatif de la main-d'œuvre sous forme d'exonérations de cotisations sociales à l'embauche de jeunes, d'autre part des emplois sous statut aménagé visant à améliorer la qualification. Ces deux gammes de mesures coexistent et perdurent jusqu'à nos jours sous des formules diverses.

2. Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes, selon la catégorie de mesure



Champ : France métropolitaine, jeunes de moins de 26 ans.

Sources : Dares (mesures pour l'emploi) ; Insee, enquêtes Emploi, calculs Dares (emplois occupés par des jeunes).

• Des contrats réservés aux jeunes dans le secteur « marchand »

Dans le secteur « marchand », les dispositifs destinés à rendre la main-d'œuvre jeune attractive auprès des employeurs prennent parfois la forme de contrats réservés aux jeunes – généralement définis comme les moins de 26 ans – tels que le contrat jeunes en entreprise (CJE) de 2002 à 2007. L'insertion des jeunes passe aussi par leur accès à des contrats aidés en faveur de différents « publics-cibles » : ainsi les contrats initiative emploi (CIE) dans leurs versions successives depuis 1995.

• Développement des contrats aidés dans les activités « non marchandes »

La palette de contrats aidés de la politique de l'emploi s'enrichit au cours des années 1980 de mesures consistant à subventionner directement et fortement l'emploi dans les activités « non marchandes » (essentiellement dans les collectivités territoriales et le milieu associatif) afin d'insérer rapidement des personnes en difficulté et de réduire le chômage. Les travaux d'utilité collective (TUC) en 1984, réservés aux jeunes, puis les contrats emploi solidarité (CES) et leurs déclinaisons, relèvent de cette démarche, de même que les « emplois-jeunes » de 1997 à 2002, ou encore le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) depuis 2005.

* Romain Aeberhardt, Laure Crusson, Patrick Pommier, Dares.

- **Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation largement majoritaires aujourd'hui au sein des emplois aidés**

Différentes voies ont été explorées afin d'accroître la qualification des jeunes dans le cadre d'un emploi, parmi lesquelles les formules d'emploi-formation en alternance (principalement l'apprentissage, les contrats de qualification puis de professionnalisation) finissent par s'imposer. Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation représentent aujourd'hui une large majorité des emplois aidés occupés par des jeunes de moins de 26 ans.

- **L'accompagnement des jeunes vers l'emploi, une idée qui suit son chemin**

Au-delà des contrats de travail bénéficiant d'aides de l'État, apparaît au cours des années 1980 le principe de « l'accompagnement ». Les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) sont créées en 1982 afin d'offrir aux jeunes un guichet unique à même de résoudre les difficultés d'insertion professionnelles et sociales. La notion de « parcours » se développe à partir de la fin des années 1980, se concrétisant dans des programmes comme Trace de 1998 à 2003, puis Civis depuis 2005 ; le suivi personnalisé par un conseiller référent vise à insérer *in fine* les jeunes dans un emploi durable.

Les jeunes de moins de 26 ans dans les mesures d'aide à l'emploi

	effectifs au 31 décembre, en milliers			
	1990	2000	2005	2010
Alternance	442	579	517	565
Apprentissage	225	359	378	414
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	216	220	64	0
Contrats de professionnalisation	0	0	76	150
Emploi marchand hors alternance	74	77	141	31
Contrats initiative emploi (CUI-CIE et CIE)	0	36	25	30
Contrats jeunes en entreprises (CJE/SEJE)	0	0	116	1
Autres mesures	74	41	0	0
Emploi non marchand	120	163	66	69
Contrats emploi-solidarité	120	36	3	0
Emplois-jeunes	0	118	16	0
Contrats emploi-consolidé	0	10	3	0
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE et CAE)	0	0	42	69
Contrats d'avenir	0	0	1	0
Ensemble	636	820	724	665
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes (en %)	20,3	30,0	26,0	24,4
Part des emplois aidés (tous publics) dans l'ensemble de l'emploi total (en %)	3,8	6,5	4,7	3,6

Champ : France métropolitaine.

Note : hors abattement temps partiel, Accre, et insertion par l'activité économique.

Sources : Dares (mesures pour l'emploi) ; Insee, enquêtes Emploi, calculs Dares (emplois occupés par des jeunes).

2. Quel effet des politiques d'emploi ?

- **Une question plus complexe qu'il n'y paraît**

La succession et la multiplication des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes conduisent inévitablement à se poser la question de l'évaluation de leurs effets sur l'emploi et les salaires futurs. Se contenter de comparer les jeunes embauchés sous contrat aidé à d'autres jeunes ne suffit pas à déterminer l'effet du contrat. En effet, les personnes qui entrent dans un programme d'aide à l'emploi sont en général différentes de celles qui n'y entrent pas. Une solution peut être de comparer des personnes bénéficiant d'un dispositif à un « groupe témoin » possédant des caractéristiques similaires. Quoi qu'il en soit, les évaluations sont toujours complexes, et nécessitent des moyens et du recul temporel, dans la mesure où il s'agit d'observer le devenir des personnes.

- **Un impact positif pour les mesures d'insertion qui allient véritable expérience et formation substantielle**

Il ressort des recherches conduites dans les années 1990 et 2000 que les mesures d'aide à l'insertion des jeunes ont un impact positif en termes d'accès à l'emploi quand elles leur permettent d'acquérir une réelle expérience et qu'elles comportent un contenu en formation substantiel. C'est notamment le cas de l'apprentissage et des contrats en alternance en général. Les contrats aidés du secteur non marchand, malgré leur faible contenu en termes de formation, et à condition qu'ils soient ciblés sur des jeunes vraiment éloignés de l'emploi, contribueraient quant à eux à replacer ces jeunes dans une dynamique de participation au marché du travail et jouent également un rôle social.

Fiche 6 :
Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries
Claudine Pirus, Insee

Entre 1992 et 2006, la taille des familles s'est réduite. En outre, même si les trois quarts des enfants de 0 à 18 ans résident encore avec leurs deux parents en 2006, 16 % vivent dans des familles monoparentales et 9% dans des familles recomposées. Les difficultés financières touchent plus souvent les familles monoparentales et se répercutent sur les conditions de logement des enfants de ces familles : ils ont moins souvent la possibilité d'avoir leur propre chambre, et 20 % vivent dans un logement surpeuplé (contre 11 % de l'ensemble des enfants). Par ailleurs, 62 % vivent en appartement (contre 35 %). Les conditions d'habitat des enfants des familles recomposées sont meilleures, mais demeurent un peu moins bonnes que celles des enfants qui vivent avec leurs deux parents.

- **47% des enfants de 0 à 18 ans vivent dans des familles de 2 enfants**

Entre 1992 et 2006, les situations familiales ont évolué : la taille des familles diminue et près de la moitié des enfants de 0 à 18 ans vivent dans des familles de 2 enfants (46 % en 2006 contre 40 % en 1992). Les familles très nombreuses sont plus rares (9 % des enfants vivent en 2006 dans une famille de 4 enfants ou plus, ils étaient 16 % en 1992). Parallèlement, de plus en plus d'enfants vivent dans une famille monoparentale (16 % en 2006 contre 11 % en 1992) ou recomposée (9 % en 2006). 84 % des enfants appartenant à une famille monoparentale vivent avec leur mère.

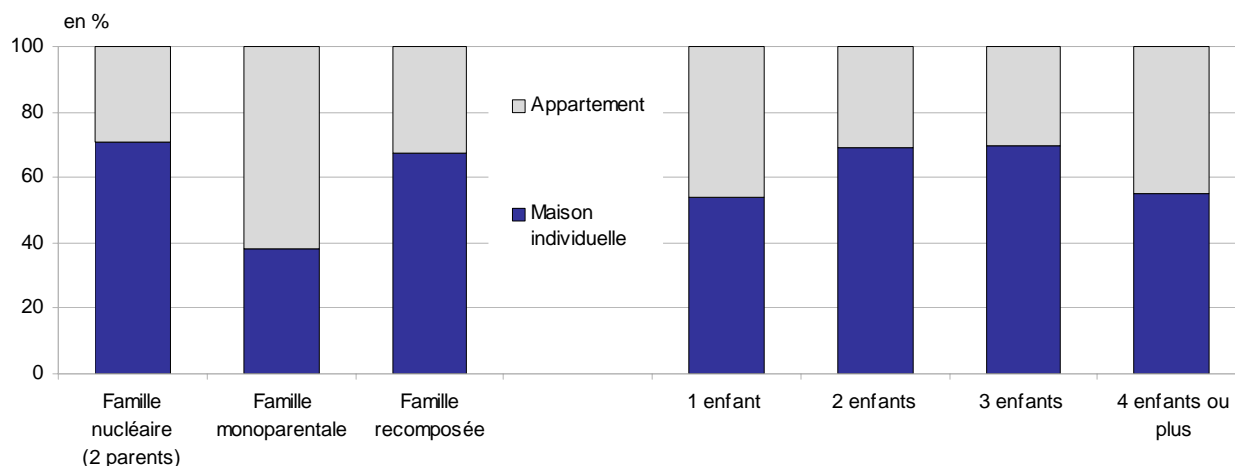
- **La situation financière des familles monoparentales se répercute sur les conditions de logement des enfants de ces familles**

Les mutations familiales conduisent les familles à changer et adapter leurs lieux de vie. Les contraintes financières vont bien sûr peser sur ces choix, notamment parce que ces mutations bouleversent souvent la situation financière des familles. Quelle que soit la taille de la fratrie, les enfants des familles monoparentales sont dans une situation financière nettement plus défavorable que les enfants qui vivent avec leurs deux parents ou dans une famille recomposée.

- **Deux tiers des enfants vivent dans une maison, un tiers en appartement**

Le type d'habitat dépend notamment de l'âge des enfants et de la taille de la fratrie. Parmi les enfants issus d'une fratrie de 2 ou 3 enfants, 70 % résident dans une maison contre 54 % de ceux n'ayant pas de frère et sœur (au domicile). Pour ces derniers, la famille est souvent en cours de constitution. Le type de famille joue également sur le mode d'habitation. Les enfants des familles monoparentales résident ainsi plus souvent dans un appartement (62 %) : la situation financière de ces familles les contraint à se tourner vers la location et notamment vers le logement social, composé à plus de 80 % d'appartements.

Mode d'habitat des enfants selon le type ou la taille de leur famille



Champ : France métropolitaine, enfants âgés de 0 à 18 ans au 31 décembre, vivant en ménages ordinaires.
 Source : Insee, enquêtes nationale Logement 2006.

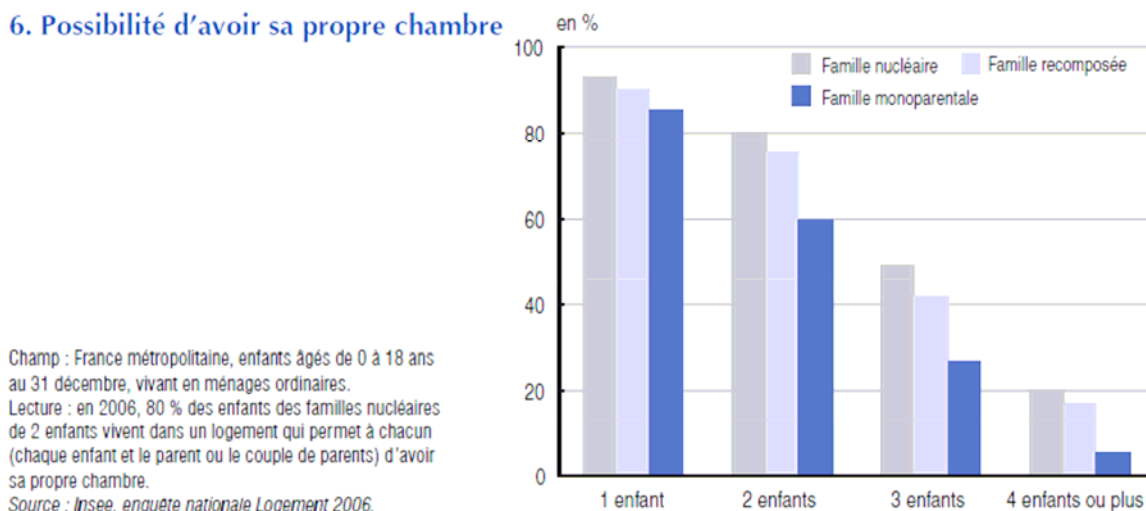
- **4,2% des enfants vivent dans des logements privés du minimum de confort**

Le confort des logements s'améliore avec le temps. En 2006, peu d'enfants (4,2 %) habitent au quotidien dans des logements privés du minimum de confort¹, susceptibles d'avoir un impact négatif sur leur santé. Cette part a baissé d'un point de 1996 à 2006. Néanmoins, les enfants vivant dans une famille monoparentale n'ont pas été concernés par cette amélioration et, en 2006, 7,3 % d'entre eux sont touchés par la privation de confort, contre 3,4 % des enfants vivant avec leurs deux parents.

- **Plus le nombre de frères et sœurs est élevé, plus les enfants doivent partager leur chambre, en particulier dans les familles monoparentales.**

Dans chaque logement, chaque famille combine l'espace selon ses possibilités, ses besoins, ses valeurs. Lorsqu'il n'y a qu'un enfant au sein du logement, plus de 90 % des enfants vivant avec leurs deux parents ou dans une famille recomposée et 85 % de ceux vivant dans une famille monoparentale résident dans un logement qui dispose d'une chambre pour eux et pour leur(s) parent(s). Parmi les familles de 3 enfants, un enfant sur deux vivant avec ses deux parents habite dans un logement permettant d'accorder une chambre à chaque enfant alors qu'ils ne sont qu'un sur quatre dans les familles monoparentales.

6. Possibilité d'avoir sa propre chambre



- **11% des enfants vivent en situation de surpeuplement**

Même si la mesure du surpeuplement est normative, l'indicateur de surpeuplement est une bonne illustration de l'inadéquation entre la taille de la famille et l'espace d'habitation disponible pour certains ménages.

Le surpeuplement a globalement baissé entre 1992 et 2006. 11 % des enfants de 0 à 18 ans vivent dans un logement surpeuplé en 2006 contre 13 % en 1992. Mais les inégalités selon la configuration familiale sont toujours aussi fortes. Le surpeuplement concerne ainsi 20 % des enfants vivant en famille monoparentale, 30 % des enfants appartenant à une fratrie de 4 enfants ou plus et 14 % des enfants vivant en famille recomposée.

La situation financière et la taille de la famille sont les principaux facteurs de surpeuplement selon la configuration familiale.

¹ Les logements privés de confort sont ceux qui se trouvent dans un immeuble insalubre ou menaçant de tomber en ruine, soit présentent au moins deux des défauts suivant : infiltrations d'eau, froid (chauffage insuffisant ou mauvaise isolation), absence de coin cuisine, absence de salle de bain, absence de WC, électricité non encastrée, absence de prise de terre, manque d'eau chaude.

Vue d'ensemble

Premier bilan 2010-2011

Redémarrage de l'économie et repli modéré du chômage 11

Portrait de la population

De 55 à 65 millions d'habitants : pourquoi la population a-t-elle augmenté plus vite en France que dans les pays voisins ? 25

Les immigrés, les descendants d'immigrés et leurs enfants 33

Diplômes et insertion professionnelle 41

Salaires et niveaux de vie

Les écarts de revenu salarial entre personnes s'expliquent au premier chef par des différences de durée d'emploi sur l'année 53

Les inégalités de niveau de vie sont plus fortes parmi les chômeurs 77

La redistribution : état des lieux en 2010 et évolution depuis vingt ans 87

Conditions de vie

Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne 105

Les jeunes voient plus leurs amis, les plus âgés leur famille 119

Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial 125

Dossiers

L'évolution du nombre d'élèves en difficulté face à l'écrit depuis une dizaine d'années 137

Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner 153

Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries 173

Fiches thématiques

1. Économie générale

1.1 - Environnement macroéconomique	192
1.2 - Opinion des ménages sur la situation économique	194

2. Population, éducation

2.1 - Démographie	198
2.2 - Ménages et familles	200
2.3 - Population immigrée	202
2.4 - Parité entre hommes et femmes	204
2.5 - Population scolaire et universitaire	206
2.6 - Diplômes	208
2.7 - Dépenses d'éducation	210
2.8 - Recherche et développement	212

3. Travail, emploi

3.1 - Formation et emploi	216
3.2 - Population active	218
3.3 - Emploi	220
3.4 - Chômage	222
3.5 - Politiques du marché du travail	224
3.6 - Durée et conditions de travail	226

4. Salaires, niveaux de vie

4.1 - Salaires du secteur privé et semi-public	230
4.2 - Salaires de la fonction publique	232
4.3 - Revenu disponible et pouvoir d'achat des ménages	234
4.4 - Niveaux de vie	236
4.5 - Pauvreté monétaire	238
4.6 - Protection sociale	240
4.7 - Consommation et épargne des ménages	242

5. Conditions de vie

5.1 - Logement	246
5.2 - Dépenses de logement	248
5.3 - État de santé de la population	250
5.4 - Dépenses de santé	252
5.5 - Culture et loisirs	254
5.6 - Vie sociale et vie publique	256
5.7 - Insécurité, délinquance	258
5.8 - Justice	260

6. Cadrage européen

6.1 - Démographie	264
6.2 - Éducation	266
6.3 - Emploi et chômage	268
6.4 - Salaires et revenus	270
6.5 - Protection sociale	272
6.6 - Consommation et conditions de vie	274

Annexes

Indicateurs d'inégalités sociales	279
Chronologie	285
Organismes cités dans l'ouvrage	299
Liste des dossiers antérieurs	301